

MAIRIE DE

Liberté – Egalité – Fraternité

DURFORT ET ST-MARTIN-DE-SOSSENAC



Objet : Avis de la commune

SCOT CCPC

CCPC

Service Urbanisme

10 bis rue du Dr Rocheblave

30260 QUISSAC

Le 27/11/2024

Monsieur le Président,

Par ce présent courrier, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération dans votre Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) :

- Notre renoncement à la création d'une zone artisanale dans notre commune qui est restée fléchée sur la carte du DOO ;
- L'inscription du hameau de Saint-Martin de Sossenac comme enveloppe urbaine secondaire ;
- L'inscription d'une zone de covoiturage à la sortie du village direction Saint-Hippolyte du Fort près du chemin de Gargory ;

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Le Maire



Robert CONDOMINES